

savoir que le Gouvernement du jour, adoptant la ligne de la moindre résistance, ou pour l'amour de la paix politique, serait disposé à accepter le sous-amendement, je serai forcé de voter contre le ministère quand bien même je serais le seul représentant du peuple à adopter cette ligne de conduite. Je suis et j'ai toujours été en faveur du traité australien, bien que j'aie vu d'un mauvais œil son application à la Nouvelle-Zélande. Je désire citer trois phrases d'un discours que j'ai prononcé ici, le cinq mars 1928. Voici :

L'association nationale des producteurs laitiers a présenté trois vœux au Gouvernement. Par le premier, elle demande l'abrogation de l'application à la Nouvelle-Zélande de notre traité avec l'Australie. J'approuve ce vœu de tout cœur.

Ici, je ferai une pause d'un instant afin de signaler que j'ai adopté la même attitude, il y a quelques semaines, lorsque j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une résolution concernant le beurre néo-zélandais. Voilà qui contredit l'assertion qui a été faite, savoir que mes convictions de ce chef sont d'origine toute récente, datant à peine de quelques semaines. Et un peu plus loin, j'ajoutais ceci :

Par le deuxième vœu, elle demande l'application de la clause du dumping à tout le beurre expédié d'Australie au Canada, pour la vente directe ou pour être gardé en consignation, tant qu'existera le régime de subvention Petersen. Je partage cet avis et j'irai plus loin. Il faut rendre plus rigoureuse l'application de la mesure d'antidumping.

La troisième résolution demande que l'on annule complètement le traité australien. Je suis absolument contre cela.

Voilà quels étaient mes sentiments en 1928 et, chose curieuse, ils n'ont pas varié à venir jusqu'aujourd'hui.

Un certain nombre de représentants de la Colombie-Anglaise, qui ont participé au présent débat, réclament une révision du traité en invoquant le prétexte,—et ils ont eu raison de le faire,—qu'ils désirent voir le Canada bénéficier encore plus de cette convention de commerce et écouler sur le marché australien de plus grandes quantités de nos produits. C'est prendre un chemin détourné, semble-t-il, que de proposer une motion de défiance contre le Gouvernement du jour pour atteindre ce but. Nous avons lieu de croire que mes honorables amis sont sincères lorsqu'ils proposent cette motion de défiance; or, s'il en est ainsi, ils doivent nourrir l'espoir qu'elle sera adoptée. L'attitude de mes honorables amis est juste à leur point de vue. J'ai moi-même désiré parfois la défaite du Gouvernement du jour, mais, supposons pour un instant que l'opposition ait atteint le but visé; le Gouvernement a été renversé sur une motion de

[M. Neill.]

défiance. Cela ne fait guère de différence que le Gouvernement soit défait sur l'amendement présenté par le groupe progressiste, laquelle demande l'abrogation du traité ou sur l'amendement de l'opposition officielle qui réclame la révision du traité à certains égards. Or, je vous le demande, monsieur l'Orateur, en quelle disposition d'esprit serait l'opinion publique australienne, si l'on apprenait par câblogramme ce soir ou demain matin que le Gouvernement canadien,—celui-là même qui a fait sanctionner le traité,—a été renversé sur cette question? Au reçu de dépêches embrouillées, cela n'aurait guère d'importance aux yeux de la population australienne que le Gouvernement eût été renversé sur l'amendement ou le sous-amendement en discussion. L'impression s'implanterait de suite dans l'esprit des Australiens, c'est incontestable, que le Canada ne veut pas de ce traité commercial; le Parlement a réclamé l'abrogation ou la révision de cette convention de commerce et le Gouvernement du jour a subi une défaite sur cette question.

M. ADSHEAD: Je ne crois pas que l'adoption de l'une ou l'autre proposition comporterait la défaite du Gouvernement.

M. NEILL: On l'espère; on dit que la proposition sera adoptée. Mais, pourquoi exige-t-on le vote si l'on ne s'attend pas à ce résultat? Je vous le demande, monsieur l'Orateur, envisageant froidement la question, en pareille occurrence, l'Australie serait-elle disposée à conclure un traité qui nous serait plus favorable que la convention de commerce en vigueur? Pourquoi réclamer un nouveau traité s'il ne favorise pas plus le Canada que celui en vigueur? Et l'effet serait d'autant plus désastreux sur l'opinion publique australienne lorsqu'on se rendrait compte là-bas que les deux partis, qui appuient l'amendement et le sous-amendement, surtout les deux parrains des motions de défiance, ont voté à l'encontre du traité original et n'ont jamais manqué l'occasion de manifester leur opposition contre la mesure à venir jusqu'aujourd'hui.

M. ADSHEAD: Me permet-on une question? L'autre soir, lorsque le whip libéral a proposé un sous-amendement et que ce dernier fut adopté, le Gouvernement n'a pas été renversé. Pourquoi le serait-il aujourd'hui si ce sous-amendement est adopté?

M. NEILL: Parce que le sous-amendement proposé l'autre soir était de ceux que le Gouvernement pouvait agréer et je n'ai pas oublié à quel point les honorables députés d'en face ont cherché à déclencher une crise constitutionnelle parce que, prétendaient-ils, le